

1. ORDRE DU JOUR

- Présentation de la SEM Terr'EnR l'entreprise Qair et du projet Xertigny ;
- Justification du choix du site : options de localisation envisagées, plan parcellaire et références cadastrales ;
- Zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Objectifs du projet et ses principales caractéristiques ;
- Principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet ;
- Raccordement envisagé ;
- Enjeux socio-économiques ;
- Impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

2. PARTICIPANTS

Présence :

(P) : Présent

(V) : Visioconférence

(E) : Excusé

Représentants de QAIR

Participant	Fonction	Présence
Thibault PETITPAS	Chef de projets agrivoltaïques	P

Représentants de la SEM TERR'ENR

Participant	Fonction	Présence
Jacques Grondahl	Directeur Général Délégué	P

Parties prenantes du projet

Participant	Fonction	Présence
Patrick ROLLOT	Exploitant	P
Constance Helmstetter	Exploitante	P

Communes d'implantation du projet

Participant	Fonction	Présence
Véronique MARCOT	Maire de Xertigny	P
André LAPOIRIE	Elu	p

Communes limitrophes

Participant	Fonction	Présence
Philippe JOLLET	Maire Le Clerjus	P

Eric Del Missier	Maire Chamois l'orgeuilleux	P
Frederic Drevet	Maire La Vôge les Bains	P
Dominique BARON	Adjoint Plombières les Bains	

Institutions

Participant	Fonction	Présence
Patrick MOREL	Directeur territorial	P
Eric ROUTHIER	Réfèrent territorial	P
Gregory BOINEL	Directeur adjoint DDT	P

3. COMPTE RENDU

Date : 06/11/2024

Lieu : Salle du conseil – Mairie de Xertigny

Durée : 2H

Nom du projet

Projet Agrivoltaïque de Xertigny

Présentation du projet

Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions auprès de la maire, qui a été informé de l'évolution du projet au fil du temps. Le support de présentation est joint au présent compte-rendu. Ne sont repris ci-dessous que des points spécifiques évoqués en réunion et un résumé des caractéristiques du projet.

1. Evolution Agricole du projet

Le projet a été intégralement revu en prenant en compte les besoins agricoles de l'exploitant. Les structures fixes initiales en bi-pieux permettaient à l'exploitant de faucher les inter-rangs mais l'espace sous les panneaux était réservé au pâturage des bovins.

Les caractéristiques du projet ont été élaborées avec comme impératif l'adaptation aux contraintes liées à la présence des bovins (point bas 2.5m, inter-rangs adaptés) ainsi qu'au maintien de la fauche pour stocker du fourrage et alimenter le cheptel. La réflexion s'est beaucoup portée sur les différentes largeurs et hauteurs des engins et outils agricoles utilisés par l'exploitant pour faire ses bottes de foin. En outre, le choix de panneaux trackers 1 V a été privilégié malgré une production moindre que les trackers 2 V envisagés au départ, ce qui permet de limiter la quantité de rayonnements solaires soustraite à la prairie.

2. Impact paysager et aménagement :

En réponse à des préoccupations soulevées dans un atelier préalable pour le SCOT des Vosges centrales, des mesures ont été envisagées pour briser l'effet monotone du grillage :

- Mise en place d'une aire de pique-nique pour les cyclotouristes
- Mise en place de plantations disparates "pour couper l'effet régulier du grillage"

- Utilisation de poteaux et de portes en bois local
 - Intégration du poste de livraison dans le paysage par un choix de couleur approprié
 - Mise en place d'une signalisation et valorisation pédagogique du projet par l'implantation de panneaux explicatifs
3. **Financement :**
- Des discussions ont eu lieu sur la structure financière du projet, notamment la possibilité de lever des fonds citoyens via des campagnes de financement participatif, ce qui permettrait de soutenir l'investissement et de garantir la viabilité du projet.
4. **Transition énergétique et fonds pour la sobriété :**
- Un aspect du projet est la création d'un fond dédié à la transition énergétique, alimenté dès la première année d'exploitation de la centrale, pour financer des actions de sobriété énergétique ou de développement de la mobilité douce.
5. **Réglementation et procédures d'approbation :**
- Il a été rappelé que le projet respecte les réglementations en vigueur et que la concertation est une étape importante. La procédure inclut une enquête publique et une délibération au niveau des communes. Des discussions ont eu lieu sur la possibilité pour les conseils municipaux de donner leur avis sur le projet, comme cela se fait pour l'éolien, mais avec une procédure plus allégée pour les projets photovoltaïques.
6. **Concertation publique et calendrier :**
- **Il est précisé** que la concertation publique se fera par le biais de réunions d'information, et que les citoyens pourront exprimer leur avis, notamment sur la partie paysagère et les impacts de l'installation. Cette concertation est une exigence du décret sur les comités de projet, et les dates pour la consultation publique seront partagées avec la population. Les prochaines étapes incluent la mise à disposition des documents et la collecte des retours des habitants.
7. **Prochaines étapes et réunion à venir :**
- La réunion a été clôturée sur un rappel des prochaines étapes, notamment la mise en place de permanences publiques et la communication autour des dates clés du projet. Il a été suggéré que la prochaine réunion d'information soit organisée dans les jours à venir pour informer la population.

Questions / Réponses

Question sur la capacité du poste de transformation de Bains les Bains, s'il y a une quantité limitée ?

- *Oui la capacité est limitée*

Question sur le fait que le projet puisse être raccordé sur une ligne 20 000, est-ce que cela signifie que la capacité d'accueil du poste source de Bains les Bains est complètement ou partiellement entamée ?

- *Oui cela viendrait entamer la capacité du poste de Bains les Bains*

Question sur la possibilité d'ajouter un transformateur supplémentaire ?

- Réponse d'ENEDIS :

- *Oui, nous pourrions envisager d'ajouter un troisième transformateur au poste de transformation de la Verrière pour accueillir des projets supplémentaires*
- *Il est même possible de faire évoluer la capacité du poste pour passer de 20 à 36 Mégawatts, mais cela nécessitera des modifications techniques."*

Question sur les problèmes liés aux nouvelles demandes de raccordement si un projet vient demander un raccordement après celui-ci ?

- *C'est le principe du premier arrivé, premier servi. Le dernier projet devra attendre son tour et, si nécessaire, devra payer pour des modifications d'infrastructure*

Aujourd'hui, il est impossible de bloquer la capacité sans le permis de construire, c'est une condition préalable."

"Il faut obtenir les permis nécessaires avant de pouvoir avancer sur le projet. Le permis de construire est un élément clé pour finaliser le raccordement."

Question sur le dépôt du permis de construire et des délais ?

Le permis de construire doit être déposé d'ici la fin de l'année 2024, et la mise en service est prévue pour 2027."

Nous visons une mise en service du projet pour 2027. Nous devons aussi anticiper les demandes liées aux spécificités de l'agrivoltaïsme

Question sur la planification et processus d'instruction des permis ?

- Réponse de la DDT

L'instruction des permis prend en moyenne 10 mois, notamment pour les projets photovoltaïques. Cependant, il y a une spécificité pour l'agrivoltaïsme, dont les permis pourraient avoir des délais différents."

Question à la SEM sur d'autres potentiels projets d'énergie renouvelable

Nous avons des projets d'agrivoltaïsme et des projets éoliens sur le territoire. Ils font partie des objectifs de développement du secteur."

Ces projets vont se superposer avec des projets d'hydrogène et d'autres sources d'énergie, ce qui impliquera de renforcer l'infrastructure en conséquence."

Question sur l'étude d'impact environnemental

Nous avons une étude d'impact en cours qui répertorie les habitats et les espèces, notamment dans la zone boisée au sud du projet. L'étude prend en compte l'impact sur la faune et la flore, et des mesures d'accompagnement sont prévues, comme l'évitement, la réduction ou la compensation de l'impact environnemental."

Question sur l'intégration paysagère

Des photomontages ont été réalisés pour évaluer l'impact visuel du projet sur le paysage. Nous avons pris des photos depuis plusieurs points de vue, et les résultats montrent que le projet est bien intégré dans le paysage local

Cela a été un point clé pour la commune, qui a demandé une attention particulière sur l'intégration paysagère. Nous avons choisi un site qui permet de minimiser l'impact visuel.

12. Conclusion

Nous devons encore finaliser l'étude d'impact et intégrer toutes les remarques des services concernés. Nous prévoyons de présenter les résultats lors d'une réunion avec la DDT le 18 novembre.

CONFIDENTIEL